



Association des Amis du Patrimoine Médical de Marseille (A.A.P.M.M.)



Hôpital Salvator - 13274 MARSEILLE CEDEX 09
Tél. : 04 91 74 51 71 - **Courriel** : yves.baille@ap-hm.fr
Site web : <http://patrimoinemedical.univmed.fr>

Le Docteur Joseph Thomas Moulaud, un destin hors du commun par le Professeur Georges François



Dans la nuit du 7 au 8 mars 1763, une main inconnue abandonne à l'Hôtel-Dieu un enfant de sexe masculin, né deux heures plus tôt. Ils étaient 400 chaque année à être déposés dans le tour d'abandon installé à cet usage. Le tour était un hémicylindre en bois qui pivotait sur son axe. Un côté du cylindre était ouvert. Le côté fermé faisait face à la rue. Une cloche extérieure placée à côté servait à avertir la garde. Le cylindre était alors manœuvré et présentait le côté ouvert à l'extérieur. Le nouveau né était déposé dans une corbeille. Le cylindre tournait vers l'intérieur et l'enfant pris en charge par les sœurs de la confrérie. Ce système permettait de conserver l'anonymat.

Le nouveau né dont il est question portait dans ses langes une carte à jouer, le roi de carreau, sur laquelle était écrit "On le baptisera sous le nom de Joseph Thomas". Il avait également dans ses langes un petit étui en os, renfermant un chapelet de pierre bleue, le tout attaché par un ruban de couleur rose. C'est la raison pour laquelle il fut inscrit sous le nom de Joseph Thomas des chapelets. C'était une pratique courante pour les parents de joindre un signe distinctif qui pourrait permettre plus tard de retrouver l'enfant et de le reconnaître.

Parmi les raisons de l'abandon, on retrouve fréquemment la pauvreté et l'absence de moyens contraceptifs, mais les parents et en particulier la mère, gardaient souvent l'espoir d'une reconnaissance ultérieure. On comptait à cette époque plus de sept mille abandons chaque année en France et le chiffre serait monté jusqu'à 40.000 à la veille de la Révolution.

Joseph Thomas fût baptisé dès le lendemain à l'église des Accoules sous le nom de Joseph Thomas des chapelets de Ste Magdeleine.

Très vite les administrateurs de l'Hôtel-Dieu vont l'envoyer en nourrice chez la femme d'un cultivateur, installé à Sigonce, un petit village à quelques kilomètres au nord ouest de Forcalquier. Comme à tous les enfants de l'hôpital on lui met au cou un cordon bleu avec une médaille frappée de l'effigie du Saint Esprit et portant un numéro d'identification. (*illustration ci-contre*)

L'administration remet à la nourrice :

- une carte de placement avec une lettre destinée au maire de la commune, lieu de résidence de la nourrice.
- la layette du premier âge.
- le montant du premier mois de nourrice ainsi que l'indemnité de route.



Quatre mois plus tard Joseph Thomas change une première fois de nourrice puis de nouveau au mois de septembre 1765, pour être finalement placé chez une nommée Anne Marie Fabre, veuve Boniface qui réside à Montlaux, une petite commune de 250 habitants située à quinze kilomètres de Forcalquier.

A la fin de chaque trimestre, l'enfant est présenté au maire de la commune qui établit un certificat de vie pour permettre à la veuve Boniface de toucher la pension versée par les administrateurs de l'hôpital. En effet 65% des enfants mourraient entre le moment de leur abandon et l'âge de dix ans. L'hôpital disposait d'un service particulier pour assurer le suivi des 2000 enfants abandonnés gérés à l'époque par l'Hôtel-Dieu de Marseille. On ne sait rien de la vie de Joseph Thomas pendant son séjour à Montlaux sinon qu'il

ne fréquente pas l'école, participant probablement aux travaux domestiques et qu'il parle le provençal comme tous les habitants de la commune.

En novembre 1774, Joseph Thomas, alors âgé de 11 ans, revient à l'Hôtel-Dieu.

A son arrivée à l'hôpital, il devient ce qu'on appelait un "*enfant de la maison*" et va revêtir l'uniforme : un habit d'étoffe grossière de laine avec boutons et parements bleus, un bonnet, une paire de culotte de gros coton bleu, une paire de bas de même couleur, une paire de souliers et une cravate, l'ensemble leur étant remis une fois par an. Comme tous les enfants de la communauté, il va être employé à la fabrique de bas, sous la surveillance d'un "*correcteur*" armé d'un nerf de bœuf pour assurer la discipline.

Dans le même temps, les enfants recevaient une éducation religieuse dirigée par le prêtre de "*la famille*" cependant qu'un inspecteur était chargé de leur apprendre à lire et à écrire.

On possède des précisions sur leur emploi du temps :

- à 5 heures du matin, l'inspecteur sonne la cloche pour le lever.
- à 5 heures et demi ils vont à l'église, deux par deux, pour la prière du matin sous la conduite du prêtre de la famille.
- à 6 heures et demi c'est le déjeuner suivi de la messe de la communauté.
- jusqu'à 10 heures, une partie travaille à la fabrique et les autres vont apprendre à lire alternativement.
- à 10 heures, ils se rangent sur deux rangs et, chantant des cantiques, se rendent au réfectoire pour le repas, pendant lequel on fait la lecture de textes religieux.
- après le repas et une récréation d'une heure, les activités se répètent dans le même ordre que le matin jusqu'au souper : travail dans la fabrique de bas, exercices de lecture et d'écriture, récitation du catéchisme. Viennent ensuite le chant des vêpres et des lectures spirituelles jusqu'à 5 ou 6 heures suivant la saison.
- après le souper, ils vont à l'église dire la prière du soir et ont droit à une récréation jusqu'à 9 heures, l'heure du coucher.

Remarqué très tôt par les recteurs, Joseph Thomas fait partie des enfants choisis pour être attachés au service de santé comme élève interne en apothicairerie et trois ans plus tard comme élève interne en chirurgie.

Les internes en chirurgie de l'Hôtel-Dieu, qu'on appelait aussi garçons en chirurgie avaient à leur tête un élève plus ancien, nommé par les Recteurs, appelé interne "*gagnant-maîtrise*" ou chef interne. Assistant du chirurgien chef, l'interne gagnant-maîtrise en exécutait les prescriptions,. Il devait également assurer la réception des blessés et avait la charge des élèves en chirurgie qu'il avait le devoir de diriger et d'instruire. Cet enseignement par compagnonnage était une vieille tradition de la chirurgie à Marseille, tradition qui s'est poursuivie jusqu'à notre époque.

L'interne "*gagnant maîtrise*" était un personnage essentiel dans le fonctionnement de l'hôpital, dans lequel il passait le plus clair de son temps.

En retour, après six années consécutives d'exercice dans son poste et après un examen subi en public, il pouvait prétendre à la qualité de maître en chirurgie, d'où son nom de gagnant-maîtrise.

Ce privilège datait de l'époque de l'hôpital du Saint-Esprit (12^e siècle) et n'avait cessé d'être attaqué par le collège des maîtres en chirurgie de la ville. En effet le gagnant-maîtrise ne payait aucun droit à la caisse du collège et n'avait pas à subir les examens de maîtrise. De plus les maîtres en chirurgie nommaient plus volontiers leurs fils ou leurs gendres plutôt qu'un inconnu et à fortiori un enfant trouvé. Ils prétextaient que l'entrée au collège d'enfants naturels était de nature à compromettre l'honneur de leur profession. Après de multiples et interminables procès, il fallut en 1771 un arrêt du conseil d'Etat pour leur imposer cette institution.

Il était de coutume à l'Hôtel-Dieu de donner un nom convenable aux enfants trouvés sitôt qu'il se destinait à la chirurgie. Le nom du village de Montlaux où Joseph Thomas avait été élevé se prononce en provençal "*Moulaou*". C'est probablement ce qui est à l'origine du nom de Moulaud qu'il va officiellement recevoir.

En 1778, lorsqu'il devient garçon en chirurgie, Joseph Thomas a 15 ans. L'interne gagnant-maîtrise de l'époque, un nommé Jourdan, adressait tous les trois mois un rapport sur la conduite et le comportement des élèves.

Il écrit à propos de Moulaud : "*Je suis fort content de lui, pour ses progrès comme pour son exactitude*". "*Ce jeune élève fait son devoir et promet beaucoup*".

En 1784, alors qu'il est en sixième année d'études, le gagnant-maîtrise du moment, nommé Aubert est renvoyé pour cause d'inconduite et le Bureau de l'Hôtel-Dieu décide d'ouvrir un concours public pour pourvoir le poste. Les chirurgiens de l'hôpital interviennent alors auprès du Bureau pour lui signaler qu'un des enfants de la Maison, Thomas Moulaud, avait "*toutes les dispositions qu'on pouvait désirer pour parvenir à la maîtrise en chirurgie*". Le grand concours public annoncé à tous les coins du royaume est supprimé et remplacé par un simple examen. Le 27 mai 1784, sur le rapport de "*M. le semainier et MM. les officiers de Santé, des talents et du zèle de Moulaud, premier élève en chirurgie... le Bureau délibère à la pluralité des suffrages de faire incessamment procéder à l'examen de Moulaud et renonce aux trois juges complémentaires pour former le jury*". Le 9 juin 1784, Moulaud est nommé gagnant-maîtrise aux honoraires d'usage de 300 livres par an.

Moulaud n'a connu d'autre famille que l'hôpital auquel il consacre alors tout son temps. Il apprend sur le tas, auprès de ses aînés, le docteur Melicy, chirurgien chef, lui-même enfant trouvé, et du docteur Jourdan, chirurgien en second. Il ne lit que des ouvrages de médecine, de chirurgie et d'anatomie. Seule l'intéresse la chirurgie et les événements qui secouent la France en 1789 le laissent totalement indifférent, de même que les bouleversements qui vont suivre, même lorsqu'il a eu à en subir les conséquences.

Six ans plus tard, le 26 juillet 1790 il est reçu dans le corps des maîtres en chirurgie de Marseille au terme d'un examen public et solennel qui a lieu à l'hôtel de ville, en présence du maire Etienne Martin, du lieutenant général civil en la sénéchaussée, du procureur du Roi et des administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

Moulaud n'imaginait pas qu'il serait le dernier maître admis dans le collège de chirurgie qui comptait alors une soixantaine de membres.

Les décrets des 2 et 7 mars 1791 vont en effet supprimer les maîtrises et les jurandes "*libre à toute personne de faire tel négoce, ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon ...*". Le "*citoyen*" Moulaud devient officier de santé exerçant à l'hospice d'Humanité, nouveau nom donné à l'Hôtel-Dieu.

En 1801 les Recteurs de l'Hôtel-Dieu accordent l'autorisation d'ouvrir un cours d'anatomie et font appel à Moulaud dont "*ils connaissaient, disent-ils, depuis longtemps la bonne volonté et les talents distingués*" pour faire, aux élèves de la maison, un cours journalier d'anatomie suivi de démonstration.

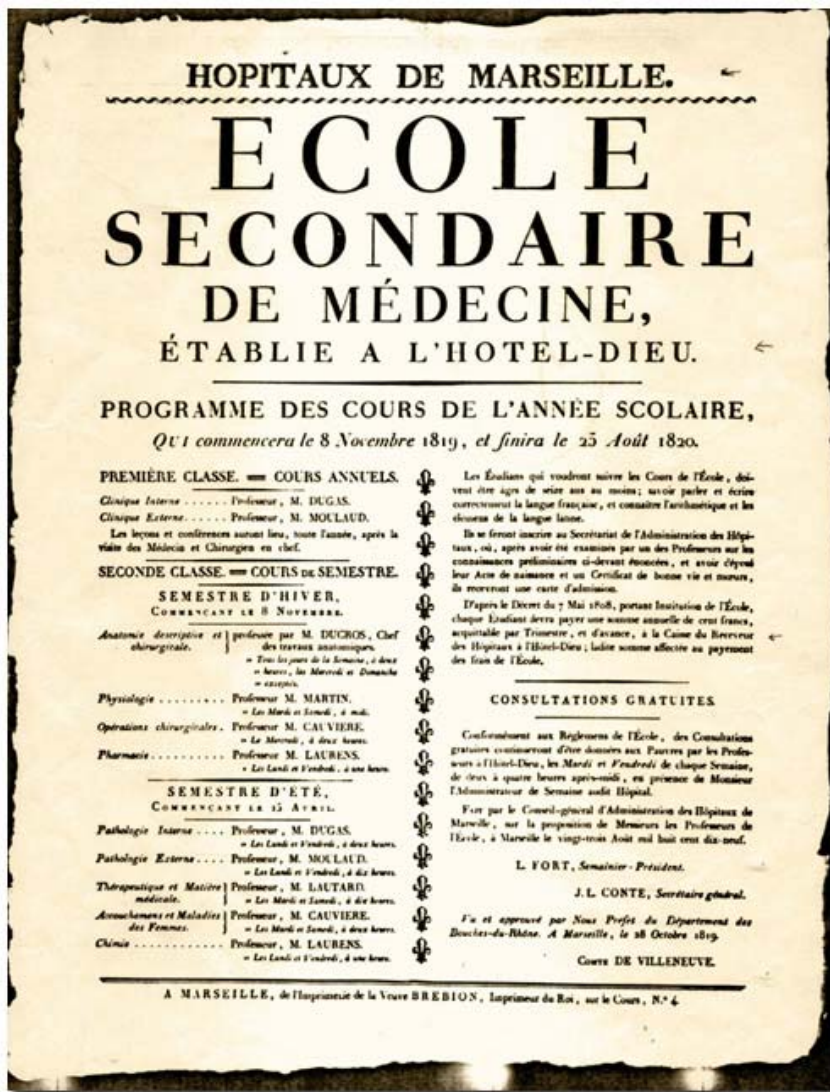
Il est en même temps désigné comme suppléant en chirurgie pour remplacer en cas d'absence le chirurgien en chef Melicy ou son second Jourdan.

Melicy meurt le 20 mai 1804 et le conseil nomme Moulaud chirurgien en second à la place de Jourdan, lui-même nommé chirurgien en chef.

A peine nommé, Moulaud demande un congé pour aller à Montpellier. En effet la loi du 10 mars 1803 rétablit en France les examens et diplômes médicaux, instaure les écoles de médecine et abolit la distinction entre médecins et chirurgiens.

Profitant de cette nouvelle législation Moulaud présente le 10 août 1804, à l'école de Montpellier une thèse intitulée "*Recherches sur quelques maladies chirurgicales des nouveau-nés*" et obtient le titre de docteur en chirurgie.

Il s'agit là d'un titre universitaire national, beaucoup plus prestigieux que celui de maître en chirurgie.



En mai 1808 le décret impérial de Bayonne institue à Marseille des cours théoriques et pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie spécialement destinés à l'instruction des officiers de santé.

Le décret ne prendra véritablement effet qu'en 1818 avec l'ouverture de l'école secondaire de Médecine de Marseille. (illustration ci-après)

Moulaud y sera chargé de l'enseignement de la clinique chirurgicale. Les fonctions de Directeur de l'école, qui étaient alors annuelles, lui seront confiées de 1819 à 1820.

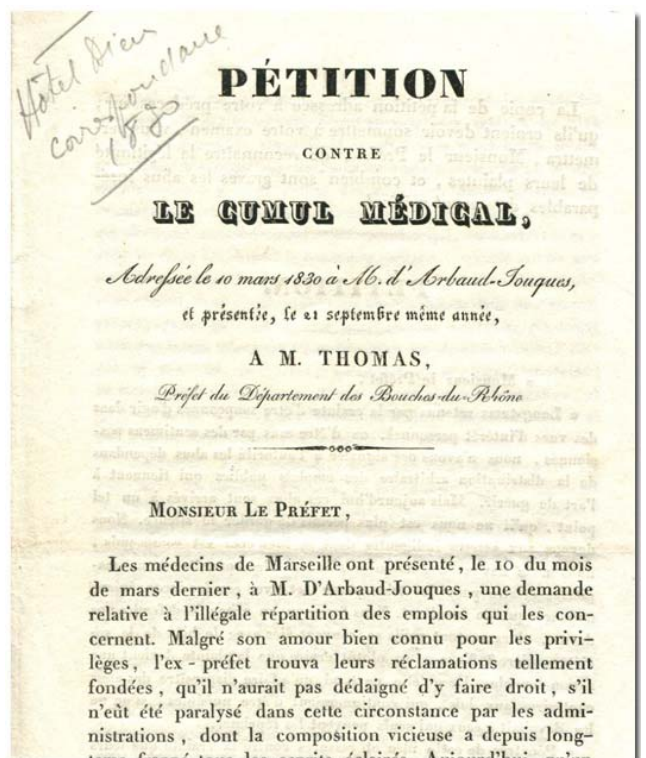
Entre temps, en 1811, à la mort de Jourdan, il est devenu chirurgien chef de l'Hôtel-Dieu.

Il partageait son temps entre l'hôpital et une assez belle clientèle privée, jouissant d'une situation financière confortable.

En 1830, un certain nombre de médecins marseillais non hospitaliers portent plainte contre leurs confrères des hôpitaux qui cumulent plusieurs fonctions et exercent aussi en ville ; les fonctions à l'hôpital leur permettaient en effet d'acquérir une notoriété très utile pour leur exercice privé (illustration ci-contre)

La commission administrative des hôpitaux décide alors que tout médecin ou chirurgien des hôpitaux qui acceptera une place salariée dans une administration ou établissement public de Marseille, sera considéré comme démissionnaire de son emploi dans les hospices. Moulaud était parmi les médecins cumulards. Il échappera à cette disposition car chargé d'un double service par l'administration, il lui abandonne depuis trois années ses émoluments de chirurgien des hospices pour l'achat de livres de médecine destinés à la formation d'une bibliothèque à l'Hôtel Dieu.

Il a vécu, en quittant l'Hôtel-Dieu, d'abord rue de la Loge, tout près de l'hôpital puis au 19 rue Curial. C'est là que tous les matins à cinq heures et demi, un infirmier de l'hôpital venait le chercher et éclairait sa marche, une lanterne à la main.

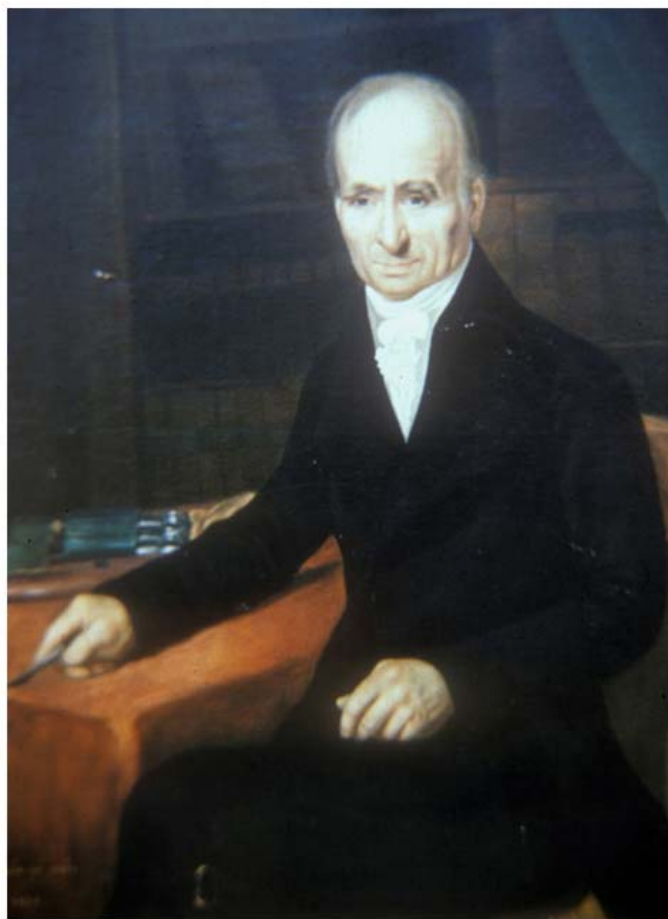


Il commençait à six heures sa visite des malades de l'Hôtel-Dieu. On lui prêtait un diagnostic sûr et une adresse chirurgicale hors du commun. De nombreux témoignages en ont été donnés par ses élèves qui louaient sa dextérité, sa délicatesse particulière dans les pansements et lors des opérations, son habileté exceptionnelle dans le débridement de la hernie étranglée.

Nous avons parlé du chirurgien, parlons maintenant de l'homme.

On sait peu de choses de sa vie de famille, sinon qu'il épousa Jeanne Antoinette Henriette Thérie dont il eut trois filles. Les deux premières ne vécurent pas. Il ne conservera que la troisième, Anne Rose Joséphine née le 2 septembre 1800 qui épousera plus tard le docteur Giraud Saint Rome fils.

On lit dans un certificat délivré en 1809 par la mairie de Marseille, qu'il mesure un peu moins d'un mètre soixante, qu'il a les cheveux et les sourcils châains, les yeux gris, le nez allongé, la bouche moyenne, le menton rond, le front évasé et le visage ovale.(*illustration ci-dessous*)



Augustin Fabre, dans la biographie qu'il lui a consacrée, écrit " *il était brusque en ses formes et en ses manières ; il usait d'un langage qui quelquefois paraissait pittoresque, mais qui blessait souvent les oreilles délicates et les principes d'une bonne éducation, parce qu'il tenait plus du provençal que du français par les mots comme par l'accent* ".

Et plus loin :

" *Moulaud fut loin d'être un professeur brillant, né pour pratiquer l'art chirurgical et non pour l'enseigner, faisant sans cesse des outrages à la grammaire et à la langue, il n'eut aucune des conditions nécessaires à celui qui veut instruire la jeunesse* ".

Il n'a rien publié d'autre que sa thèse et une observation d'anévrysme artériel du pli de l'aîne droite, traité avec succès et qui lui valut le titre de membre correspondant de la Société de Médecine de Paris.

Peu habitué à parler en public, il dut, comme doyen d'âge, prononcer un discours, le jour de l'inauguration de l'école de Médecine, le 3 novembre 1818. Ce discours est resté dans les mémoires car ce fut une " *longue et incohérente élucubration dans laquelle il parla de toutes sortes de choses, étrangères à son sujet, et même du général Agamemnon* ".

Il avait probablement été fortement marqué par son enfance à la campagne, dans un milieu rural où l'on ne parlait que le provençal. N'ayant quitté Montlaux que pour s'enfermer de longues années à l'Hôtel-Dieu, il n'avait jamais fréquenté les salons et ses contacts humains s'étaient limités aux paysans des Alpes de Haute Provence et à ses malades.

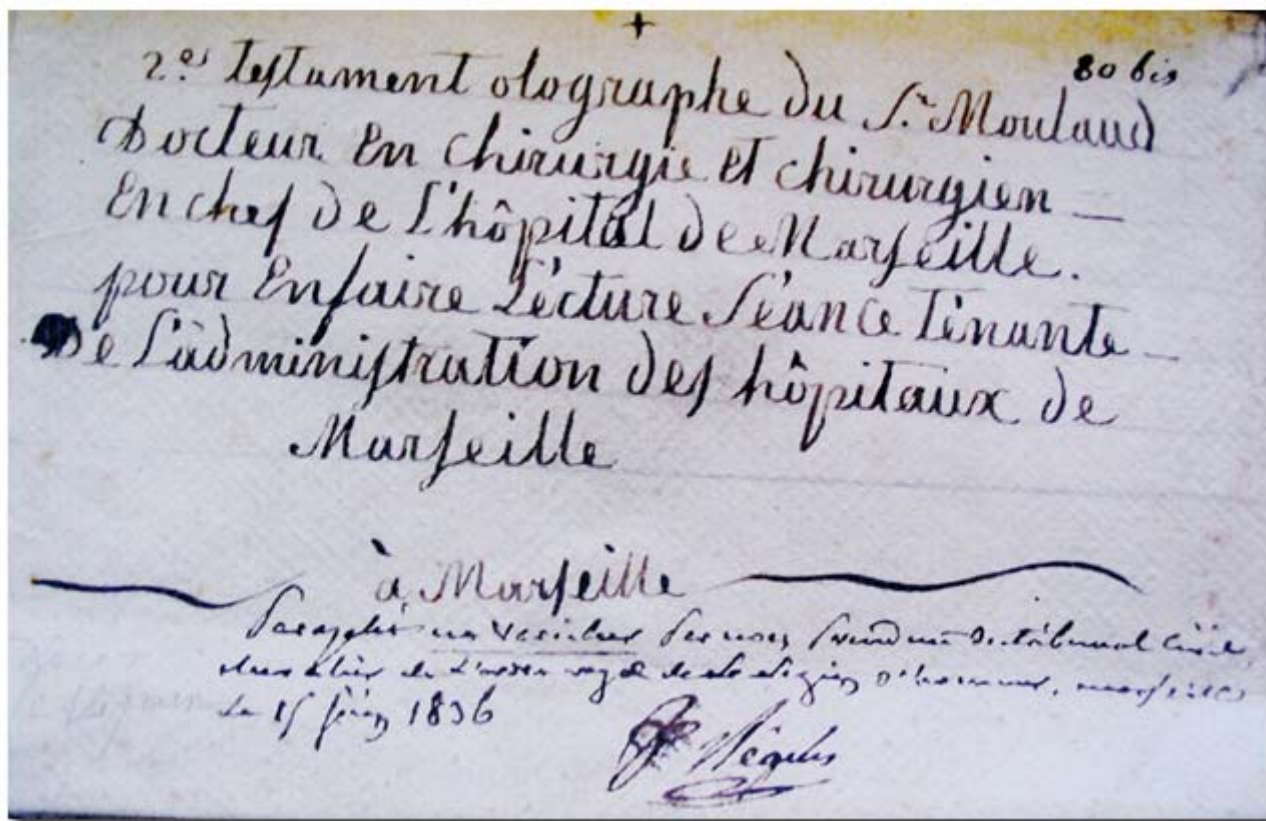
Un de ses contemporains disait de lui " *A entendre son langage inculte, à voir son costume, ses habitudes, sa manière de porter sa longue canne à pommeau d'or, on l'eut pris pour un homme d'un autre siècle et d'un autre pays* ".

Son collègue, le docteur Cauvière, homme raffiné et fin lettré, insistait auprès de ses élèves sur l'obligation de parler correctement le français et citait Moulaud en contre exemple. Il rappelait, qu'un jour où on lui présentait un blessé, Moulaud avait eu cette phrase : " *Avant tout relarguez -y les jambes* " On raconte aussi qu'un matin alors qu'il montait les escaliers de l'Hôtel-Dieu, en compagnie du portier, il lui avait demandé en parlant des administrateurs " *ques es de semana ?* " " *Monsieur de Roux* " répond le portier, et Moulaud de s'exclamer " *Moussu Roux, es maï aquello espino* ". Monsieur de Roux qui montait derrière Moulaud fit mine de ne rien avoir entendu et lui mit amicalement la main sur l'épaule. Moulaud se retourna et sans se déconcerter déclara " *ce qui est dit est dit* ".

Augustin Fabre rapporte une autre anecdote qui illustre à quel point notre homme était " *brut de décoffrage* " : le comte de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône, allant un jour visiter l'Hôtel-Dieu de Marseille, y voit Moulaud auquel il dit affectueusement : " *Je suis enchanté de vous voir ; comment vous portez vous ?* " - " *Très bien, très bien, lui répond Moulaud ; prêt à vous couper bras et jambes, si cela peut vous être utile ou agréable* ".

Il faut avoir lu les deux testaments qu'il a lui-même rédigés pour confirmer son peu d'aptitude à l'écriture. D'une longueur démesurée ils abondent en digressions parasites.

Dans le testament de 1834, il s'en prend directement à l'administration des hospices, en place avant 1830. (illustration ci-dessous)



Il écrit " *il serait trop long de vouloir mettre à jour toutes les invectives (sic) dont cette administration a été capable, il faut les avoir vu et entendu pour le croire. Ils ont cherché à me nuire et à me dégoûter de mon état. Heureusement que Dieu m'a donné la force et la patience de supporter toutes les invectives dont ils étaient capables et que je n'avais d'autres vues que celles de mes malades de l'hôpital* ".

Dans le testament de 1835 à propos de la fondation de Jérôme Girard, autre enfant abandonné devenu chirurgien et qui avait légué 40.000 francs en faveur des enfants trouvés " *pour les instruire dans l'art de guérir* ", il s'insurge : " *le legs a souffert entre les mains de cette égoïste administration, de tant de revirements et de balancements, qu'à la fin les cordes du balancier se sont usées et les dernières volontés du brave fondateur sont tombées dans l'oubli par la faute de cette administration et les intrigues et l'infemme (sic) jalousie des membres de l'ancien collège de chirurgie et bien plus coupable l'ancienne administration d'avoir adhéré à leur sollicitude (sollicitations ?), ils ne comprenaient pas qu'ils avaient peur d'avoir à ses côtés des chirurgiens plus en même (sic) de manier le bistouri qu'eux* ".

Moulaud accuse explicitement l'administration des hospices d'avoir été la complice des chirurgiens du collège dans le détournement du legs de Girard.

" *ça a été un grand malheur qu'une fondation soit tombée entre des mains aussi mercenaires d'un égoïsme sans bornes* ". Il accuse également " *deux tuteurs barbares* ", nommés en 1821, d'avoir supprimé l'école d'écriture et de latinité créée dans l'hospice de la Charité.

Il s'agit dit-il " *d'un nommé Millot à figure de singe (car il a cherché plusieurs fois à me nuire) l'autre est un nommé de Marin, fort ignorant et peu malin, portant toujours une nadine (badine ?) à la main* " et plus loin " *semblable à un pharmacien en chef de l'hôpital qui en 1785 eut la barbarie de faire détruire une volière d'oiseaux au moment où les œufs allaient éclore* ". Il accuse également le receveur des hospices, Mr. Cazeneuve d'avoir été un spéculateur.

A propos des enfants, qui à l'avenir bénéficieraient de sa propre fondation, ils prévoient que les parents pourraient le réclamer une fois ses études terminées. Dans ce cas, dit-il, ils devront rembourser la totalité des sommes investies avec les intérêts.

Il donne en exemple le cas de Melicy qui fut réclamé par ses parents et ne voulut pas les voir et le cas d'un chef interne nommé Jeune " *qui eut le malheur d'être connu d'un individu qu'il se dit être son père(sic) lui excrocat de quatre à cinq cent francs et le pauvre jeune fut dupe* ".

Ce pauvre jeune fut une seconde fois dupé par Monsieur Spitallier père, notaire à Marseille, qui lui promit de lui faire connaître *son* père, quelques temps *après* le pauvre jeune reçut de l'oncle de sa femme, qui était en Amérique des billets portant la somme de quarante mille francs, il les alloua à Mr Spitallier sans en exiger un *reçut* et le dit Spitallier lui promit de faire payer la somme de quarante mille francs, *effectivement*, les billets furent payés mais Mr. Spitallier garda l'argent ".

A propos de ce dernier paragraphe il faut croire que Moulaud n'avait pas vérifié ses sources car le passage est biffé par jugement du tribunal de première instance de Marseille en date du 1^{er} août 1836.

Reste qu'à côté de ses mesquineries, les testaments de Moulaud témoignent d'une grande générosité, alliée à beaucoup de sagesse et de clairvoyance.

Déjà à partir du 1^{er} janvier 1829, il avait décidé d'abandonner ses honoraires de chirurgien chef. Cela représentait une somme de mille francs dont il voulait qu'elle soit répartie comme suit :

- un prix de 100 francs partagé chaque année entre les deux internes qui présenteront le meilleur recueil d'observations
- 50 francs pour l'interne que l'administration désignera comme ayant le mieux rempli ses devoirs auprès des malades.
- 150 francs pour l'abonnement aux meilleurs journaux de médecine
- les 700 francs restant devant être employés à l'achat des meilleurs ouvrages de médecine et de chirurgie.

Son testament du 21 janvier 1834 était avant tout destiné à établir une fondation en faveur des enfants abandonnés des hospices et hôpitaux de Marseille.

Il léguait pour cela, payable à son décès, la somme de 70.000 francs pour être placée " *sur un fond sûr et solvable et produire l'intérêt légal le plus fort possible, qui sera destinée uniquement et spécialement affectée à l'éducation et l'entretien d'un enfant trouvé pris à l'hospice de la charité, qui voudra se destiner à la profession de médecin, de chirurgien, de procureur ou tout autre profession honorable* ".

L'enfant devait être confié à un tuteur, membre de la commission administrative.

On lui confiait une montre en or, qu'il devrait remettre plus tard à l'enfant qui lui succéderait. En touchant le solde de son compte de tutelle l'enfant doit prendre l'engagement d'honneur de faire à son tour en faveur des enfants trouvés, soit par testament, soit autrement, donation de telle somme dont sa

bienfaisance et ses moyens lui permettront de disposer indépendamment d'une somme de cent francs qu'il est tenu de verser annuellement, sa vie durant, dans la caisse des hospices pour accroître le capital de la fondation, afin de pouvoir en étendre les bienfaits sur plusieurs enfants à la fois.

Il faut croire que le système a fonctionné, au moins au début, puisque entre 1839 et 1889, cinq enfants ont pu en bénéficier.

Il léguait également à la bibliothèque de l'Hôtel-Dieu 200 francs, annuellement et à perpétuité, payables par son héritière et ses successeurs pour l'achat de livres de médecine et de chirurgie à l'usage des élèves internes et externes de l'hôpital.

Enfin dans le testament de 1836, il léguait à l'administration des hospices une rente annuelle de 3.700 francs pour être employée à l'éducation de deux filles prises successivement à l'hospice de la Charité. Ce legs ne devait prendre effet qu'au décès de sa fille et de son époux, le docteur Saint Rome fils, et en l'absence d'enfants de ces derniers. Ce dernier legs fut refusé par l'administration du fait de ses difficultés d'application, d'autant qu'il était contesté par les époux Saint Rome.

Par ces différentes donations, Moulaud espérait aussi que les générations futures garderaient le souvenir de ses bienfaits. Il terminait d'ailleurs son testament de 1834 par ces mots "*Monsieur Dor, notaire mentionné ci-dessous ou son successeur à son étude, est prié d'aller tous les ans faire lecture du contenu ci-dessus à l'école de la Charité, rétablie par la charitable et nouvelle administration pour donner aux enfants trouvés connaissance de tout le contenu ci-dessus, pour les engager à travailler et à pouvoir profiter de la fondation, bien entendu avec l'agrément de l'administration et du tuteur légué (sic) par elle, qu'elle ne refusera pas. Une petite corvée de la part du notaire vaut au moins six francs à prendre sur les intérêts du susdit capital et il en fera un reçu à Monsieur le tuteur délégué par l'administration. Enfin si la jalousie ne s'ensmelle (sic) pas, je suis persuadé qu'à l'aide de Dieu et la paternelle administration ça ne peut pas manquer son but*".

Moulaud mourut le 14 juin 1836, après cinq mois de maladie.

Le convoi funèbre eut lieu le 16 juin, avec le cérémonial d'usage. Le cortège comprenait, outre l'ensemble du personnel médical et non médical de l'Hôtel-Dieu, la commission administrative, la famille générale de la Charité, les aumôniers des hospices et 13 enfants autour du cercueil.

Nul n'a mieux jugé que le docteur Villeneuve qui en 1888 écrivait à son propos : "*A tous les points de vue, Moulaud était une figure originale. Etranger à toute culture littéraire, fermé à toute émotion artistique, impassible au milieu des événements terribles ou glorieux dont il fût le témoin, il ne vivait que par l'hôpital, n'existait que pour la chirurgie. Doué d'un tact, d'une sûreté de diagnostic, d'une hardiesse d'exécution vraiment exceptionnels, nul doute que venu dans un temps moins agité et avec une instruction première plus soignée, Moulaud ne se fût élevé au premier rang, parmi les chirurgiens de toutes les époques et de tous les pays*".

En 1859 la commission administrative décida de donner son nom à l'une des salles de l'Hôtel-Dieu, de placer l'un de ses portraits dus à Lamy dans la salle d'assemblée de la commission administrative et de laisser l'autre dans la bibliothèque médicale de l'Hôtel-Dieu qui portait son nom.